

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 29 mai 1985

9h Salon du Chancelier Pavillon Taillon

Centre universitaire de Moncton

**PRESENTS**

Gilbert Finn, président  
Julien Belley  
Lorraine Y. Bourque  
Armand Caron  
Médard Collette  
Auréa Cormier  
Michel DeGrâce  
Jeannette Doucet  
Sadek Eid  
Marie-Elisa Ferran  
Georges François  
Bruno Hamel  
Jean Ladouceur  
Louis Lapierre  
Léonard J. LeBlanc  
Edgar Léger  
Albert Lévesque

**PRESENTS**

James Lockyer  
Gary Long  
Eric Martin  
Bernard Nadeau  
Réginald Nadeau  
Jean Nowlan  
Ward O'Neill  
Ronald Pettigrew  
Eugène Richard  
Jean-Guy Rioux  
Néré St-Amand  
Jean-Guy Vienneau  
Velma Wade  
Francis Weil  
Paul-Emile Benoit, invité  
Viateur Viel, invité  
Gilles Long, secrétaire

**EXCUSES:** Adrien Bérubé, Normand Carrier, Clarence Jeffrey, Gilberte Couturier-LeBlanc et Martin Waltz

**ABSENTS:** Ghislaine Arsenault, Robert Vaillancourt et Sylvestre Muise

**TABLE DES MATIERES**

	PAGE
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT .....	4
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION .....	4
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE .....	4
4. CORRESPONDANCE .....	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	5
6. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX SAC-850411 ET SAC-850301 .....	5
7. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX .....	5
7.1 SAC-850411 .....	5
7.2 SAC-850301 .....	6
8. CREATION D'UNE ECOLE DES SCIENCES FORESTIERES .....	6

9.	CHAIRE D'ETUDES EN ADMINISTRATION.....	7
10.	RAPPORT DE LA COMMISSION UNIVERSITAIRE SUR LA RESTRUCTURATION ACADEMIQUE.....	9
	Recommandation 5.1 .....	9
	Recommandation 5.2 .....	10
	Recommandation 5.3 .....	10
	Recommandation 5.4 .....	11
	Recommandation 5.5 .....	13
	Recommandation 5.6 .....	13
	Recommandation 5.7 .....	13
	Recommandation 5.8 .....	13
	Recommandation 5.9 .....	14
11.	RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-850412) .....	15
	11.1 Guide pour l'appréciation et l'évaluation de programme de premier cycle: critères et indicateurs.....	17
	11.2 Elections des membres de chaque sous- comité du CCJ.....	18
12.	RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES .....	19
	12.1 MAP .....	19
	12.2 Faculté des sciences sociales: conditions d'admission.....	19
13.	NOMINATIONS: COMITES DU SENAT .....	20
	13.1 Bureau de direction du Sénat.....	20
	13.2 Comité conjoint de la planification.....	20
	13.3 Comité d'appel.....	20
	13.31 CUM, doyen substitut.....	20
	13.32 CUSLM.....	21
	13.33 CUS.....	21
	13.4 Comité d'attestation d'études.....	22
	13.5 Comité de révision des règlements universitaires.....	22
	13.6 Comité de sélection des grades honorifiques.....	22
	13.7 Comité du coutumier.....	22
	13.8 Conseil de l'Education permanente.....	23
14.	RAPPORT DU COMITE DES NORMES LINGUISTIQUES .....	23
	Recommandation 1 .....	23
	Recommandation 2.....	23
	Recommandation 3.....	23
	Recommandation 4.....	24
15.	RECEPTION DU RAPPORT "LA RECHERCHE A L'UNIVERSITE DE MONCTON: VERS UN ELAN NOUVEAU" .....	24
16.	RAPPORT D'ETAPE DU SOUS-COMITE D'ETUDE DE LA FORMATION GENERALE .	24
17.	AUTRE.....	25
	17.1 Date d'abandon de cours.....	25
	17.2 Programme universitaire en cinématographie.....	26
	17.3 Cours ED-5963.....	26
	17.4 Dépôt des annexes A et B: entente entre l'Université de Moncton et l'Université Sainte-Anne.....	27
	17.5 Activité spéciale.....	27

18.	PROCHAINE REUNION.....	27
19.	CLOTURE.....	28
	ANNEXE A .....	29
	ANNEXE B .....	33
	ANNEXE C .....	43
	ANNEXE D .....	48
	ANNEXE E .....	69
	ANNEXE F .....	71
	ANNEXE G .....	96
	ANNEXE H .....	100

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT**

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h10. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres, M. Finn informe l'assemblée que Mme Gilberte Couturier-LeBlanc, MM. Adrien Bérubé, Normand Carrier, Clarence Jeffrey et Martin Waltz se sont excusés.

**2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION**

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

**3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE**

M. le Secrétaire informe les membres que M. Louis Lapierre commence son mandat dès aujourd'hui au lieu du 1er juillet prochain, en remplacement de M. Noyan Turkkan.

**4. CORRESPONDANCE** 4.1 Lettre de Louis-Philippe Blanchard (1985 03 07);

4.2 Lettre de Bernard Lord, président de la FEUM (1985 03 25) ;

4.3 Lettre de Gilbert Finn à Bernard Lord (1985 04 01);

4.4 Lettre des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (1985 04 11);

4.5 Lettre des étudiants de l'Ecole de nutrition et d'études familiales (1985 04 22);

4.6 Lettre de Noyan Turkkan (1985 04 24) dans laquelle il annonce sa démission comme membre du Sénat;

RESOLUTION 01-SAC-850529

Il est proposé par Sadek Eid et appuyé par Francis Weil

"Que la démission de Noyan Turkkan soit acceptée."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Louis Lapierre et Jean-Claude Ladouceur. Il leur souhaite un séjour fructueux en tant que sénateurs.

4.7 Lettre de Clarence Jeffrey (1985 06 24), référée à la rubrique 15;

4.8 Lettre de Francis Weil (1985 06 16);

RESOLUTION 02-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Francis Weil

"Que la lettre de M. Francis Weil soit référée au Comité des programmes (rubrique 12)."

Vote unanime ADOPTE.

4.9 Lettre de Soeur Auréa Cormier (1985 05 22) dans laquelle elle donne sa démission comme membre du Comité d'attestation d'études. Cette lettre est reportée à la rubrique 13.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président accepte que soient ajoutés à la rubrique "Autre" (17) les points suivants:

- Date d'abandon des cours (Bruno Hamel);
- Programme universitaire en cinématographie (Bruno Hamel);
- Cours ED-5963 (Lorraine Y. Bourque);
- Dépôt des annexes A et B relatives à l'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'Université Sainte-Anne (Francis Weil);
- Activité spéciale (Léonard J. LeBlanc).

RESOLUTION 03-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jean-Claude Ladouceur

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

## 6. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX SAC-850411 ET SAC-850301

SAC-850301: Corrections

Page 1, lire "Réunion du 1er mars 1985", au lieu de réunion du 3 mars 1985;

Page 10, Résolution 18: lire "soient" au lieu de soit;

Page 11, 7e paragraphe: lire "Une usine pilote dans le domaine des pêches est demandée par différentes municipalités du Nord-Est" au lieu de Une usine pilote dans le domaine des pêches existent au Nord-Est.

RESOLUTION 04-SAC-850529

Il est proposé par Georges François et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que les procès-verbaux SAC-850411 et SAC-850301 soient adoptés tels que modifiés."

Vote Pour 28 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTE.

## 7. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX

7.1 SAC-850411

Amendements à la Charte de l'Université:  
Selon M. le Président les amendements ont été déposés à Fredericton. L'Université sera invitée à donner des explications, en temps et lieu. Les amendements seront considérés lors de la présente session. M. Finn précise que le document a également été expédié à tous les membres du Sénat.

Programme de baccalauréat en sciences forestières: Toujours selon M. le Président le projet avance bien. Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a formé une équipe de travail et des démarches ont été faites auprès de l'Université Laval. Un directeur sera nommé dès que le poste sera créé. MM. Collette et Carrier travaillent conjointement avec le Gouvernement fédéral afin de réaliser la construction d'un édifice du Service canadien des forêts. Les services d'un architecte ont été retenus. M. Pettigrew informe les membres qu'il a reçu trente-trois demandes d'admission et que vingt-neuf étudiants ont été admis en prévision de la première année.

#### 7.2 SAC-850301

Résolution 07, page 5: elle sera reprise à la rubrique "Autre".

Résolution 36, page 17: M. le Président explique que M. Jean Cadieux ne pouvant être présent à la Collation des diplômes du 18 mai dernier, celui-ci a demandé que son élévation au rang de professeur émérite soit remise à l'an prochain.

#### RESOLUTION 05-SAC-850529

Il est proposé par Edgar Léger et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que la décoration accordée à Jean Cadieux soit remise à l'an prochain."

Vote unanime ADOPTE.

### 8. CREATION D'UNE ECOLE DES SCIENCES FORESTIERES

M. le Président donne la parole au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Nous sommes maintenant à l'implantation du programme de sciences forestières. Il faut le situer dans les structures de l'Université. M. LeBlanc a procédé à des consultations tant à l'interne qu'à l'externe, entre autres, avec les responsables de l'Université Laval. Au dire de M. LeBlanc, il serait mal vu, à l'extérieur, de créer une Faculté des sciences forestières; le statut d'école détachée serait préférable. Il n'y aurait, semble-t-il, aucun inconvénient à ce que ce soit un "directeur" qui soit nommé.

#### RESOLUTION 06-SAC-850529

ATTENDU QUE, lors de sa réunion spéciale du 11 avril 1985, le Sénat académique a approuvé l'implantation d'un programme de baccalauréat en sciences forestières au CUSLM;

ATTENDU QUE, lors de sa réunion du 13 avril 1985, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'implantation d'un programme de baccalauréat en sciences forestières au CUSLM;

ETANT DONNE qu'il est hautement de mise de mettre sur pied une structure administrative pour encadrer le programme en question;

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Gary Long

"Que soit créée une école des sciences forestières, laquelle sera située au CUSLM;

Que le premier responsable de ladite école porte le titre de directeur; et

Que le supérieur hiérarchique et le supérieur immédiat dudit directeur soient respectivement le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le recteur adjoint (ou vice-recteur) du CUSLM."

Vote unanime ADOPTE.

#### 9. CHAIRE D'ETUDES EN ADMINISTRATION

(Voir annexe A)

A la suite de la résolution 37-SAC-850301, deux choses ont été faites.

Le document final a été envoyé à la compagnie qui est prête à financer une telle chaire. Le comité a été formé. Les représentants de la Compagnie L'Assomption sont satisfaits du contenu. Le rapport de ce comité a été accepté par les professeurs de la Faculté en cause.

Le Comité suggère la création d'un comité exécutif du conseil consultatif.

D'aucuns demandent de préciser qui seront les cinq membres de l'Université sur le Conseil. En réponse, M. LeBlanc indique que c'est une modalité qui sera réglée plus tard.

#### RESOLUTION 07-SAC-850529

ETANT DONNE QUE l'Université s'est fixée comme mission particulière d'offrir à la population acadienne des provinces Maritimes un enseignement universitaire de qualité devant répondre dans toute la mesure du possible aux espoirs et aux aspirations de cette population;

ATTENDU QUE l'Université veut provoquer chez l'étudiant le désir et la capacité d'analyser les problèmes de la société acadienne et le préparer à proposer des solutions valables auxdits problèmes;

ATTENDU QUE l'Université accepte qu'elle doit être en mesure de devenir un ferment d'évolution pour les Acadiens et d'être à l'affût de tout ce qui est apte à favoriser la découverte de la vérité et le développement des ressources humaines dans toutes les disciplines pertinentes, y compris les sciences administratives, pour en faire profiter cette société;

ETANT DONNE l'intérêt des étudiants pour les sciences administratives et la pertinence de la discipline au niveau de la société en général;

ATTENDU QUE la création d'une chaire d'administration constitue un excellent moyen de placer l'emphase voulue sur les études dans ce domaine et de contribuer ainsi au développement et à l'évolution des connaissances portant spécifiquement sur les sciences administratives; et



Selon M. LeBlanc, l'administration publique ne relève pas de la Faculté d'administration et ne relèvera pas non plus de la Chaire.

A la demande de M. François, page 2, paragraphe 2, dernière phrase: Si c'est une chaire de l'Université, on devrait enlever "au besoin".

M. Léonard J. LeBlanc considère qu'on devrait garder "au besoin".

Dans la composition du Conseil, un membre recommande qu'il y ait une représentation étudiante de 2e cycle.

Selon le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la représentation étudiante est prévue.

**10. RAPPORT DE LA COMMISSION UNIVERSITAIRE SUR LA  
RESTRUCTURATION ACADEMIQUE**

(Voir annexe B)

Recommandation 5.1

M. le Président remercie les membres pour leur travail. M. LeBlanc expose les recommandations de la Commission.

RESOLUTION 08-SAC-850529

Il est proposé par Jeannette Doucet et appuyé par Velma Wade

"Que l'Ecole des sciences infirmières garde le statu quo."

RESOLUTION 09-SAC-850529

Il est proposé par Georges François et appuyé par Francis Weil

"Que les recommandations 5.1 et 5.2 du rapport soient déposées sur le bureau."

Vote	Pour 10	Contre 11	Abstentions 7	REJETE.
------	---------	-----------	---------------	---------

Reprise de la discussion sur la proposition principale (08).

AMENDEMENT

RESOLUTION 10-SAC-850529

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Georges François

"Que l'Ecole des sciences infirmières garde le statu quo pour le moment."

Vote	Pour 3	Contre 25	Abstention 1	REJETE.
------	--------	-----------	--------------	---------

Vote sur la proposition principale (08)

Pour 21	Contre 5	Abstentions 2	ADOPTE.
---------	----------	---------------	---------

Recommandation 5.2

RESOLUTION 11-SAC-850529

Il est proposé par James Lockyer et appuyé par Néré St-Amand

"Que l'Ecole de nutrition et d'études familiales garde le statu quo."

Vote            Pour 20            Contre 7            Abstentions 3            ADOPTE.

Le Directeur par intérim de l'Ecole de génie indique qu'il a une demande à faire. A propos du génie, une demande a été soumise le 25 septembre 1984, a été réitérée en janvier et M. Eid la réitère à nouveau ce matin. Il demande de mettre cette question à l'ordre du jour.

M. le Président soutient qu'il est impossible de mettre ce point à l'ordre du jour maintenant; M. Eid aurait dû le faire en début de réunion, à la rubrique appropriée.

M. Eid s'attendait à ce que ce soit dans la restructuration. Or, tel n'est pas le cas. Il demande à nouveau de l'inscrire à l'ordre du jour.

M. le Président lui répète que ce n'est pas possible. Il l'informe que sa demande sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat.

Recommandation 5.3

M. LeBlanc explique ce point. Présentement le responsable du programme, assisté d'un comité, relève directement du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Or, il s'agit ici d'un programme pluridisciplinaire à être intégré à une faculté, avec une structure spéciale. Le responsable relèverait désormais du doyen de la Faculté des sciences sociales; il continuerait à être assisté d'un comité.

RESOLUTION 12-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Auréa Cormier

"Que les programmes de gérontologie relèvent dorénavant de la Faculté des sciences sociales; étant donné la nature pluridisciplinaire des programmes en question, un coordonnateur de programmes relevant directement du doyen aura la responsabilité de cet enseignement, lequel coordonnateur sera assisté par un comité des programmes formé entre autres de professeurs intéressés et soumettra directement au Comité des programmes de l'Université ses programmes d'études.

Que le doyen, après une période de deux ans, présente au Sénat académique une évaluation du fonctionnement des programmes de gérontologie relevant de sa faculté."

AMENDEMENT

RESOLUTION 13-SAC-850529

Il est proposé par Georges François et appuyé par Néré St-Amand

Point 5.3, 7e ligne: "Qu'on ajoute après la phrase se terminant par "programmes d'études"; qui recevra également sur ces programmes un avis du Conseil de la faculté."

SOUS-AMENDEMENT

RESOLUTION 14-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jeannette Doucet

"Qu'on aille aussi chercher des avis auprès d'autres conseils de facultés intéressés."

Vote            Pour 9                    Contre 8                    Abstentions 9            REJETE.

(Note du secrétaire: Pour être adopté, une proposition doit recueillir au moins 10 votes "pour".)

Vote sur l'amendement (13)

                  Pour 20                    Contre 2                    Abstentions 7            ADOPTE.

Vote sur la proposition principale (12) telle qu'amendée (13):

"Que les programmes de gérontologie relèvent dorénavant de la Faculté des sciences sociales; étant donné la nature pluridisciplinaire des programmes en question, un coordonnateur de programmes relevant directement du doyen aura la responsabilité de cet enseignement, lequel coordonnateur sera assisté par un comité des programmes formé entre autres de professeurs intéressés et soumettra directement au Comité des programmes de l'Université ses programmes d'études; qui recevra également, sur ces programmes, un avis du Conseil de la faculté. Que le doyen, après une période de deux ans, présente au Sénat académique une évaluation du fonctionnement des programmes de gérontologie relevant de sa faculté."

Vote            Pour 23                    Contre 1                    Abstentions 4            ADOPTE.

Recommandation 5.4

RESOLUTION 15-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Ronald Pettigrew

"Compte tenu de la décision du Conseil des gouverneurs de porter à 12 le nombre de professeurs du CUM au Sénat, lors de sa réunion du 13 avril 1985, la Commission recommande que soit déposé au prochain Sénat le document de l'ABPUM (Annexe 1) et que lors de la prochaine ré-ouverture de la Charte, le Sénat étudie les propositions des différentes composantes de l'Université touchant la composition du Sénat."

Vote            Pour 20                    Contre 2                    Abstentions 6            ADOPTE.

RESOLUTION 16-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que la durée du mandat des professeurs élus au Sénat soit de trois ans au lieu de deux ans."

Vote            Pour 27                    Contre 0                    Abstentions 3            ADOPTE.

RESOLUTION 17-SAC-850529

Il est proposé par Georges François et appuyé par Bernard Nadeau

"Que le nombre minimal de réunions du Sénat soit augmenté de trois à cinq par année."

Vote            Pour 7                    Contre 20                    Abstentions 3                    REJETE.

RESOLUTION 18-SAC-850529

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Bruno Hamel

"Que le Sénat académique demande à l'ABPUM de consulter le corps enseignant du CUM pour préciser les modalités d'élection des professeurs du CUM qui devront siéger au Sénat académique, compte tenu de la Charte de l'Université, et qu'elle en informe le Sénat académique."

Certains membres croient que le Sénat devrait s'assurer que les modalités d'élection des professeurs maintiendra un équilibre entre certaines disciplines. Il est essentiel de garder en pensée de quelle façon les disciplines seront représentées au Sénat.

Pour sa part, M. le Président estime que le Sénat n'a pas à intervenir dans cette question d'élection; selon la Charte, c'est le corps enseignant qui élit ses membres.

AJOURNEMENT A 12H35  
RETOUR A 13H35

Selon M. le Président, il y aurait deux alternatives:

1. exprimer un voeu au corps enseignant;
2. leur suggérer un mécanisme d'élection.

A tout événement, M. François souhaite que le Sénat exprime à l'ABPUM une représentation proportionnelle des différentes catégories de programmes au Sénat académique et au Comité des programmes.

RESOLUTION 19-SAC-850529

Il est proposé par Julien Belley et appuyé par Néré St-Amand

"Que la recommandation 5.4.4 soit déposée sur le bureau."

Vote            Pour 23                    Contre 2                    Abstention 1                    ADOPTE.

M. le Président demande au Secrétaire de faire part aux professeurs du voeu d'un certain nombre de membres du Sénat relatif à une représentation proportionnelle.

Recommandation 5.5

RESOLUTION 20-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre

"Que les relations entre la Revue de l'Université de Moncton et l'Université se fassent par l'intermédiaire du bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche."

Vote unanime ADOPTE.

Recommandation 5.6

RESOLUTION 21-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Velma Wade

"Que le Conseil des études supérieures et le Conseil de recherche soient remplacés par un nouveau Conseil des études supérieures et de la recherche.

Que les deux conseils se fusionnent pour délibérer sur la composition et le mandat du nouveau Conseil et fassent des recommandations pertinentes au Sénat de novembre 1985.

Que le nouveau Conseil étudie les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement de la Faculté des études supérieures et de la recherche et qu'il fasse des recommandations pertinentes au Sénat de mai 1986."

Vote unanime ADOPTE.

Recommandation 5.7

RESOLUTION 22-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Albert Lévesque

"Que le Service de l'audiovisuel soit transféré au secteur du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche."

Vote Pour 24 Contre 0 Abstentions 4 ADOPTE.

Recommandation 5.8

RESOLUTION 23-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que des comités soient formés par le Sénat académique pour étudier la composition et le mandat des comités de programmes pluridisciplinaires (par exemple, les programmes de gérontologie) ainsi que l'appellation de la personne responsable de ces programmes."

Vote Pour 27 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 24-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Sadek Eid

"Que des comités soient formés par le Sénat académique pour étudier la composition du conseil de faculté et du conseil d'école afin de permettre entre autre un plus grand nombre de départements sans pour autant augmenter indûment le nombre de membres siégeant audit conseil."

Vote unanime ADOPTE.

Concernant le nombre de membres et la date d'entrée en vigueur, M. le Président demande à M. LeBlanc s'il reviendra avec ces points à une prochaine réunion. C'est ce que M. LeBlanc a l'intention de faire.

RESOLUTION 25-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Réginald Nadeau

"Que des comités soient formés par le Sénat académique pour étudier la possibilité de mettre sur pied une commission permanente de la formation des enseignants."

Le Doyen de la faculté des sciences de l'Education est d'avis qu'il ne faudrait pas que cela se fasse isolément. A la Faculté, il y a un mécanisme de consultation. Il y a un conseil de faculté, un conseil consultatif comprenant des membres d'autres facultés et en plus une réforme gouvernementale...

M. Weil se dit d'accord avec M. Vienneau. L'Assemblée consultative des doyens a présentement un comité qui s'occupe de cela. Il suggère que le Sénat ne vote pas pour cette proposition et attende les résultats de l'ACD.

Vote Pour 7 Contre 13 Abstentions 8 REJETE.

Recommandation 5.9

RESOLUTION 26-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julien Belley

"Que le rapport du Comité de programmes pluridisciplinaires (résolution 23) soit déposé au Sénat académique de février 1986.

Que le rapport du Comité du Conseil de faculté et du Conseil d'école soit déposé au Sénat académique de février 1986 et que par la suite le Sénat se prononce sur "le statut et la composition du Département de philosophie et des sciences religieuses et du Département de mathématique, physique et informatique et tout autre demande apportée au Sénat d'ici à ce que le Conseil ait soumis son rapport."

Vote Pour 29 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

La recommandation 5.9.3 n'est pas pertinente puisque la recommandation 5.8.3 a été rejetée.

RESOLUTION 27-SAC-850529

Il est proposé par Georges François et appuyé par Jeannette Doucet

"Le Sénat exprime ses remerciements à la Commission pour le travail fait."

Vote            Pour 25            Contre 0            Abstentions 5            ADOPTE.

M. LeBlanc indique ensuite le pourquoi de l'annexe II. Il fait distribuer aux membres une copie des inscriptions 1983-1984 du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

Un sénateur soulève le point e) à l'annexe I: Le directeur général de l'Education permanente n'a pas le droit de vote, selon cette annexe.

**11. RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-850412)**

RESOLUTION 28-SAC-850529

Il est proposé par Eric Martin et appuyé par Réginald Nadeau

"Que le procès-verbal CCJ-850412 soit reçu."

Vote            Pour 28            Contre 0            Abstentions 2            ADOPTE.

M. Néré St-Amand demande la parole afin de pouvoir lire le texte suivant:

M. St-Amand a présenté une proposition visant à demander au CCJ de réévaluer le programme de maîtrise en service social à la lumière des informations suivantes:

1. La maîtrise en service social fait partie des premières listes de priorités de l'Université de Moncton.

Déjà dans le Vlan quinquennal 1976-77, on peut lire à côté de la maîtrise en service social "programme projeté". En 1978-79, il est dans la catégorie des nouveaux programmes, avec implantation prévue en 1981. Dans le document de 1980, son implantation est prévue pour 1984.

Depuis, il fait partie de la première liste de priorités de l'Université.

Enfin, dans le document que nous venons de recevoir "Priorité accordée à chaque programme par les membres de l'ACD", notre maîtrise reçoit la cote et la moyenne la plus élevée en terme de priorité.

2. Actuellement, il n'existe aucun programme de maîtrise en service social en français à l'est du Québec. Plusieurs personnes graduées d'ici, voyagent régulièrement de Shédiac, Caraquet, Shippagan, Bathurst, Moncton et d'ailleurs au Nouveau-Brunswick pour poursuivre une maîtrise en service social à temps partiel à Québec ou à Sherbrooke.

3. L'école Maritime School of Social Work à Halifax, dans son programme actuel, porte une attention spéciale aux minorités. Les Acadiens en font partie, à côté des Noirs et des Indiens. De plus, cette école planifie venir offrir une maîtrise en service social à temps partiel au Nouveau-Brunswick, étant donné que le besoin est grand et que la demande a souvent été faite.
4. Nous avons un bassin de population intéressée à s'inscrire au programme. Un sondage extensif réalisé en 1983 nous a révélé un nombre de soixante-dix personnes qui sont actuellement sur le marché du travail et qui sont prêtes à s'y inscrire. Notre Ecole, depuis sa fondation, a gradué plus de quatre cents BSS, dont la grande majorité pratique actuellement dans la province du Nouveau-Brunswick. Pour ces personnes, le BSS devient un cul-de-sac, à moins d'être assez fortunées pour sortir de la province.
5. La recommandation est de geler tout nouveau programme en attendant que l'évaluation proposée soit complétée.

Des sources bien informées et proches des hautes instances administratives nous ont avoué qu'une telle évaluation pourrait prendre trois années.

Dans une telle éventualité, aussi bien dire que le Sénat met cette maîtrise sur les tablettes.

6. Il faut savoir par ailleurs que notre programme est en constante évaluation par l'organisme canadien qui l'accrédite. Nous ne voulons pas nous soustraire à l'évaluation proposée par l'Université, mais nous considérons que cette procédure ne devrait pas être un élément qui arrête l'évaluation continue par un comité d'experts de l'extérieur à laquelle nous devons nous soumettre régulièrement.
7. Dans la fonction publique et spécialement au ministère de la Santé et des Services Sociaux, il faut savoir que la promotion des francophones a comme pré-requis une maîtrise en service social. Tout retard à implanter un tel programme contribue à ce que les Acadiens soient désavantagés quant aux promotions et aux possibilités de mobilité.  
  
Ici comme ailleurs, jusqu'à quand les travailleurs sociaux devront-ils rester à l'écart? Est-ce que l'Université est disposée à favoriser en ce sens la promotion des Acadiens?
8. Nous considérons qu'il incombe au Sénat d'encourager, de façon judicieuse il va sans dire, les programmes qui répondent aux besoins et aspirations de la population acadienne. De plus, au Sénat spécial d'avril, un mandat clair nous a été proposé dans le domaine académique.
9. Enfin, ce programme a reçu l'approbation de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick depuis deux ans déjà, et cette prise de position a été communiquée aux hautes instances de cette université.

10. L'Association canadienne des travailleurs sociaux nous a fait parvenir le télégramme suivant:

"L'Association canadienne des travailleurs sociaux prie le Sénat académique de l'Université de Moncton d'accorder son support au programme de la maîtrise en service social tel que planifié pour 1985-86. Il y a un besoin urgent pour un tel programme de maîtrise au Nouveau-Brunswick afin de développer le leadership, la recherche et le support favorisant le développement des services sociaux pour la communauté acadienne.

Veillez S.V.P. donner suite immédiatement au développement de cet important programme de maîtrise.

Docteur Glenn Drover, président."

RESOLUTION 29-SAC-850529

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Eugène Richard

"Que le Sénat demande au Comité conjoint de la planification de ré-évaluer le programme de maîtrise en service social en vue de son implantation en juillet 1986."

Vote            Pour 26                    Contre 0                    Abstentions 4                    ADOPTE.

M. Weil souhaite qu'à une prochaine réunion du Sénat, l'on pense de nouveau aux procédures utilisées pour arriver aux priorités du plan triennal. Il donne en exemple qu'un programme proposé par la Faculté des sciences et de génie a reçu une cote de priorité intervertie par le CCJ. Il souhaiterait être consulté.

M. LeBlanc répond qu'après le plan triennal, il sera possible de faire connaître ses réactions.

M. le Président suggère à M. Weil de faire appel au président du Comité conjoint concernant la cote donnée.

11.1 Guide pour l'appréciation et l'évaluation de programme de premier cycle: critères et indicateurs (Voir annexe C)

M. le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche résume le rapport.

RESOLUTION 30-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que la section Critères et indicateurs soit adoptée."

RESOLUTION 31-SAC-850529

Il est proposé par Edgar Léger et appuyé par Jeannette Doucet

"Que la proposition précédente soit déposée pour reconsidération au Sénat de novembre 1985."

M. LeBlanc s'élève contre le fait qu'une lettre qu'il n'a reçue que ce matin la lettre de l'ABPUM portant la date du 23 mai 1985. Selon lui, le guide a été approuvé en mars et il voit mal de reporter à plus tard la reconsidération des critères et indicateurs.

Vote sur la résolution 31

Pour 7                      Contre 10                      Abstentions 10                      REJETE.

Quatre membres font état de leur ambivalence. Certaines ambiguïtés subsistent encore, selon eux.

Vote sur la résolution 30

Pour 15                      Contre 4                      Abstentions 8                      ADOPTE.

#### 11.2 Elections des membres de chaque sous-comité du CCJ

M. LeBlanc suggère que, pour les trois comités du CUM, les trois premiers candidats choisis soient membres réguliers du Comité et que les deux autres agissent comme substituts.

Il distribue ensuite une liste avec cinq possibilités pour chacun des trois sous-comités du CUM. Il demande aux membres de cocher trois noms dans chacun des groupes.

Scrutateurs: Viateur Viel

Gilles Long

#### RESOLUTION 32-SAC-850529

Après le dépouillement du scrutin, et conformément à celui-ci, il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre

"Que les neuf professeur(e)s du CUM siègent aux sous-comités suivants:

Liste A                      Fernand Girouard  
                                 Clément Loubert  
                                 Gilberte LeBlanc

Liste B                      Auréa Cormier  
                                 Jeannette Doucet  
                                 Gérald. Ouellet

Liste C                      Claude Roussel  
                                 Norman Roy  
                                 Léandre Bourque

(Dans la liste C, deux professeurs ont obtenu le même nombre de votes, Léandre Bourque et Frédéric Grogner. Le président a exercé son droit de vote prépondérant favorisant celui qui se présentait le premier dans l'ordre alphabétique, soit Léandre Bourque.)

Que les six professeur(e)s suivants siègent à titre de substituts desdits sous-comités:

Liste A                      James De Finney  
                                 Fernand Mattard

Liste B                      Jean-René Longval  
                                 Adéline Toussaint

Liste C                      Christel Gallant  
                                 Frédéric Grogner

Que les trois professeurs suivants siègent au sous-comité d'évaluation des programmes du CUSLM:

Marie-Elisa Ferran Paul  
Albert  
Yves Volpé

Que les trois professeurs suivants siègent au sous-comité d'évaluation des programmes du CUS:

Gaëtan Savoie  
Marielle Boudreau  
Jean-Yves Daigle"

Vote            Pour 23            Contre 1            Abstentions 3            ADOPTE.

## 12. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

(Voir annexe D)

### 12.1 MAP

Correction

Page 12: au lieu de "33 cr." il faut lire 39 cr.

#### RESOLUTION 33-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Réginald Nadeau

"Que le nouveau programme de MAP soit adopté tel que modifié à l'exception des cours AP 6320 et AP 6330 qui seront précisés à la prochaine réunion du CPR."

Vote            Pour 23            Contre 0            Abstentions 5            ADOPTE.

### 12.2 FACULTE DES SCIENCES SOCIALES: CONDITIONS D'ADMISSION

#### RESOLUTION 34-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jeannette Doucet

"A la Faculté des sciences sociales, il faut lire les conditions d'admission de la manière suivante:

Nouvelle-Ecosse: MA 431 ou 441;  
Ile du Prince-Edouard: MA 520 ou 620; Québec:  
MA 422 ou 522."

Vote            Pour 27            Contre 0            Abstention 1            ADOPTE.

**13. NOMINATIONS: COMITES DU SENAT**

(Voir annexe E)

13.1 Bureau de direction du Sénat

RESOLUTION 35-SAC-850529

Mises en candidature:

Néré St-Amand	Proposeur: Francis Weil
Velma Wade	Proposeur: Lorraine Y. Bourque
Louis Lapierre	Proposeur: Léonard J. LeBlanc
Jean Ladouceur (celui-ci décline)	Proposeur: Gary Long

RESOLUTION 36-SAC-850529

Il est proposé par Ronald Pettigrew et appuyé par Edgar Léger

"Que les nominations cessent."

Vote	Pour 25	Contre 0	Abstentions 3	ADOPTE.
------	---------	----------	---------------	---------

M. le Président proclame l'élection sans concurrent de Néré St-Amand, Velma Wade et Louis Lapierre au Bureau de direction du Sénat.

13.2 Comité conjoint de la planification

RESOLUTION 36-SAC-850529

Mises en candidature:

Léandre Desjardins	Proposeur: Léonard J. LeBlanc
Francis Weil	Proposeur: Louis Lapierre
Scrutateurs: Viateur Viel Paul-Emile Benoit	

M. Francis Weil ayant obtenu le plus grand nombre de votes, M. le Président proclame son élection au Comité conjoint de la planification; M. Léandre Desjardins agira comme substitut.

13.3 Comité d'appel

13.31 CUM, doyen substitut

RESOLUTION 38-SAC-850529

Mise en candidature:

James Lockyer	Proposeur: Francis Weil
---------------	-------------------------



13.4 Comité d'attestation d'études

RESOLUTION 44-SAC-850529

Mise en candidature:

Edgar Léger Proposeur: Louis Lapierre

RESOLUTION 45-SAC-850529

Il est proposé par Eric Martin et appuyé par Réginald Nadeau

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection sans concurrent de Edgar Léger au Comité d'attestation d'études.

13.5 Comité de révision des règlements universitaires

RESOLUTION 46-SAC-850529

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Réginald Nadeau

"Que le mandat du Comité soit prolongé jusqu'au 31 décembre 1985 et que Armand Caron remplace René Didier au sein de ce comité."

Vote Pour 27 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

13.6 Comité de sélection des grades honorifiques

RESOLUTION 47-SAC-850529

Mise en candidature:

Albert Lévesque Proposeur: Ronald Pettigrew

RESOLUTION 48-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Réginald Nadeau

"Que les nominations cessent."

Vote Pour 27 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection sans concurrent de Albert Lévesque au Comité de sélection des grades honorifiques.

13.7 Comité du coutumier

RESOLUTION 49-SAC-850529

Mises en candidature:

Lorraine Y. Bourque Proposeur: Louis Lapierre  
(celle-ci décline)

Ronald Pettigrew Proposeur: Réginald Nadeau  
(celui-ci décline)

Louis Lapierre Proposeur: Velma Wade

RESOLUTION 50-SAC-850529

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Réginald Nadeau

"Que les nominations cessent."

Vote            Pour 27            Contre 0            Abstention 1            ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection sans concurrent de Louis Lapierre au Comité du coutumier.

13.8 Conseil de l'Education permanence

Mme Lorraine Y. Bourque demande d'attendre à la réunion du mois d'août pour combler la vacance.

PAUSE: 16H10 A 16H25

**14. RAPPORT DU COMITE DES NORMES LINGUISTIQUES** (Voir annexe F)

M. LeBlanc invite les membres à passer aux recommandations de la page 4.

Recommandation 1:

Que l'Université décide chaque année qu'un certain pourcentage du budget global soit attribué à la mise en place d'un mécanisme d'amélioration du français.

RESOLUTION 51-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jeannette Doucet

"Que la recommandation 1 soit déposée sur le bureau."

Vote Pour 25                            Contre 0                            Abstentions 3                            ADOPTE.

Recommandation 2:

Un sondage devrait être fait auprès des facultés et des écoles pour sensibiliser le personnel enseignant et recueillir ses avis sur les normes linguistiques à appliquer.

RESOLUTION 51-SAC-850529

Il est proposé par Georges François et appuyé par Léonard J. LeBlanc

"Qu'on invite le Comité à procéder au sondage tel qu'indiqué au point 2."

Vote            Pour 27            Contre 0            Abstention 1            ADOPTE.

Recommandation 3:

Que le texte de la Politique linguistique de l'Université soit intégré à chaque édition du Répertoire afin qu'il soit connu de tous.

PROPOSITION

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Marie-Elisa Ferran

"Que le texte de la Politique linguistique de l'Université soit intégré à chaque édition du Répertoire afin qu'il soit connu de tous."

Une discussion s'ensuit sur les moyens à prendre pour diffuser la politique linguistique de l'Université.

RESOLUTION 53-SAC-850529

Il est proposé par Georges François et appuyé par Eric Martin

"Que le Secrétaire général étudie la recommandation 3 et qu'il fasse rapport à la prochaine réunion du Sénat."

Vote unanime

ADOPTE. Recommandation 4:

Que le Comité tripartite de la politique linguistique cherche à trouver une solution à l'impasse actuelle qui le paralyse.

RESOLUTION 54-SAC-850529

Il est proposé par Georges François et appuyé par Réginald Nadeau

"Que le Recteur et le Vice-recteur cherchent une solution à l'impasse actuelle qui paralyse le Comité tripartite de la politique linguistique."

Vote                    Pour 25                    Contre 0                    Abstentions 3                    ADOPTE.

**15. RECEPTION DU RAPPORT "LA RECHERCHE A L'UNIVERSITE DE MONCTON: VERS UN ELAN NOUVEAU"**

RESOLUTION 55-SAC-850529

Il est proposé par Réginald Nadeau et appuyé par Edgar Léger

"Que le rapport soit reçu."

Vote

unanime

ADOPTE.

**16. RAPPORT D'ETAPE DU SOUS-COMITE D'ETUDE DE LA FORMATION GENERALE**  
(Voir annexe G)

M. François explique.

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche accepte facilement les propositions du Sous-comité de la formation générale. Il partage les points de vue formulés et recommandés par ce Comité. En ce qui a trait à la présidence de ce Comité, étant donné que c'est un dossier très important, si le Sénat est d'accord, il acceptera d'assumer la présidence du Comité.

RESOLUTION 56-SAC-850529

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Velma Wade

"Que le Sous-comité d'étude de la formation générale soit élargi à 10 personnes;

Que le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soit président de ce sous-comité;

Que le présent Comité soit considéré comme un comité du Sénat, faisant des recommandations au Sénat."

Vote unanime ADOPTE.

Le Comité est présentement formé des personnes suivantes:

Mmes Marie-Elisa Ferran  
Colette Martin  
Marielle Préfontaine, secrétaire  
MM. Léandre Desjardins  
Pierre-Marcel Desjardins  
Georges François  
Léonard J. Leblanc, président  
Michel Massiéra

RESOLUTION 57-SAC-850529

Il est proposé par Réginald Nadeau et appuyé par Gary Long

"Que deux autres membres soient nommés à la prochaine réunion du Sénat."

Vote unanime ADOPTE.

**17. AUTRE**

17.1 Date d'abandon de cours

RESOLUTION 58-SAC-850529

Il est proposé par Bruno Hamel et appuyé par Eric Martin

"Que la résolution 06-SAC-850301 soit rescinder."

Vote Pour 3 Contre 19 Abstentions 5 REJETE.

RESOLUTION 59-SAC-850529

Il est proposé par Michel DeGrâce et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que l'étudiant soit soumis à une évaluation et que le résultat lui soit transmis avant la date limite."

AMENDEMENT

RESOLUTION 60-SAC-850529

Il est proposé par Bruno Hamel et appuyé par Eric Martin

"Que l'étudiant soit soumis à une évaluation d'au moins 30% de la note finale."

Vote Pour 4 Contre 16 Abstentions 9 REJETE.

AMENDEMENT

RESOLUTION 61-SAC-850529

Il est proposé par Georges François et appuyé par Armand Caron

"Sauf exception approuvée par le Conseil de la faculté ou par l'Assemblée des chefs de secteur, que l'étudiant soit soumis à une évaluation et que les résultats lui soit transmis avant la date limite".

Vote unanime ADOPTE.

AMENDEMENT

RESOLUTION 62-SAC-850529

Il est proposé par Réginald Nadeau et appuyé par Eric Martin

"Que les résultats lui soit transmis au moins une semaine avant la date limite."

Vote Pour 17 Contre 3 Abstentions 7 ADOPTE.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDEE

"Sauf exception approuvée par le Conseil de la faculté ou par l'Assemblée des chefs de secteur, que l'étudiant soit soumis à une évaluation et que les résultats lui soit transmis au moins une semaine avant la date limite."

Vote Pour 25 Contre 1 Abstention 1 ADOPTE.

17.2 Programme universitaire en cinématographie

M. Hamel demande que cette question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat.

17.3 Cours ED-5963

Lorraine Y. Bourque précise qu'il s'agit d'un cours réservé à l'Education permanente, lequel cours serait donné à l'été 1985. Le Comité des programmes a été consulté. La majorité des membres du CPR favorisent la création d'un tel cours.

RESOLUTION 63-SAC-850529

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Auréa Cormier

"Que le cours ED 5963 soit adopté exceptionnellement et qu'il soit réservé à l'Education permanente."

Plusieurs membres s'élèvent contre la procédure suivie pour faire adopter ce cours.

Selon M. LeBlanc, il s'agit ici d'une procédure extraordinaire. Il y a un besoin identifié. Il existe une clientèle pour ce cours. A titre d'exception, on devrait l'accepter. On devra préciser la procédure au niveau du CPR.

Vote Pour 18 Contre 1 Abstentions 5 ADOPTE.

17.4 Dépôt des annexes A et B - entente entre l'Université de Moncton et l'Université Sainte-Anne (Voir annexe H)

RESOLUTION 64-SAC-850529

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Francis Weil

"Que les annexes A et B concernant l'entente Université de Moncton - Université Sainte-Anne soient reçues."

Vote unanime ADOPTE.

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche encourage les autres facultés à procéder comme vient de le faire la Faculté des sciences et de génie.

17.5 Activité spéciale

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait remarquer que le Président du Sénat, M. Gilbert Finn, en est à sa dernière réunion. M. LeBlanc est d'avis qu'un tel événement ne doit pas passer inaperçu. Il veut profiter de l'occasion pour remercier M. le Président de sa contribution au Sénat.

Une petite réception a été organisée. Elle aura lieu après la réunion dans le but de permettre aux sénateurs d'offrir leurs voeux personnels à M. le Recteur.

Suit ensuite la présentation par M. LeBlanc d'une plaque souvenir à M. Finn.

Invité à prendre la parole, M. Finn remercie les membres pour la délicatesse de leur geste. Il dit avoir trouvé difficile de présider le Sénat académique, compte tenu de sa formation et de son expérience dans le monde des affaires. Cependant il a toujours apprécié l'esprit dans lequel ça s'est passé. Il se dit content du travail accompli depuis cinq ans. L'Université a progressé dans les cinq dernières années. Il a toujours eu le souci de faire avancer les choses. Il souhaite à tous et à toutes tout le succès escompté dans leur carrière. Il demande aux membres de ne jamais perdre de vue les intérêts supérieurs de l'Université.

(Ovation debout.)

**18. PROCHAINE REUNION**

RESOLUTION 65-SAC-850529

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que la prochaine réunion du Sénat ait lieu le 29 août 1985 à 9h."

Vote unanime ADOPTE.

**19. CLOTURE**

La séance est levée à 18h.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Gilbert Finn, président

Gilles Long, secrétaire